

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 septembre 2012

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 11                    présents : 8            votants : 8

Présents : Mesdames KASPRZAK Bernadette, LEVEQUE Laurence, SANNER Anne  
Messieurs ROBERT Bruno, LACROIX Daniel, POULET Romaric, TASSIN Patrick, WILLIATTE  
Gonzague

Absents excusés : Mesdames FERTE Marie-Pierre, BISTER Geneviève, NAVAL Brigitte

Secrétaire de séance : Madame SANNER Anne

Madame le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point de plus à l'ordre du jour :  
problème lors de la collecte des ordures ménagères et assimilés

---

### **1 – Convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail (Centre de Gestion)**

Le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Votants : 6 - pour : 6 - contre : 0 - abstention : 0

Arrivée de Gonzague Williatte à 20h45

---

### **2 – Assurance risques statutaires**

Le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

#### **- Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

Option n°1 : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire : 4,96 %  
Au taux de l'assureur s'ajoute 0,2 % pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de  
Gestion. Celui-ci s'applique à la masse salariale.

#### **- Agents titulaires, stagiaires et non t(itulaires affiliés à l'IRCANTEC.**

Option n° 1: Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire : 1,12 %  
Au taux de l'assureur s'ajoute 0,2 % pour la prestation de gestion du contrat par le Centre de Gestion. Celui-ci  
s'applique à la masse salariale.

Votants : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

Arrivée de Laurence Lévêque à 20h52

---

### **3 – Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie publique (Conseil Général de l'Aisne)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'Etat n'intervient plus dans le champ de l'ingénierie publique concurrentielle et n'assure plus aucune prestation pour le compte des collectivités en dehors du conseil apporté au titre de l'aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), elle aussi, remise en question par l'effet de la révision générale des politiques publiques.

A partir de ce constat et de ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, principal moteur de l'ingénierie, le Conseil général de l'Aisne et l'Union des maires de l'Aisne ont initié une réflexion sur la création d'une structure de coopération et de mutualisation dans le domaine de l'ingénierie publique afin de répondre à un besoin et aux attentes des territoires.

Le Conseil municipal décide de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence auprès du département de l'Aisne, adopte le

projet de statuts et son annexe relative au protocole financier, et acte que le Maire, ou son représentant, membre du Conseil municipal, siégera aux Assemblées générales.

Votants : 8      pour : 6      contre : 0      abstention : 2

---

#### 4 – Taux taxe d'aménagement

Le 4 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré la taxe d'aménagement pour une durée de 3 ans. Le taux de la taxe voté était de 2,5 %. Le Conseil municipal décide de ne pas réviser le taux appliqué à la taxe d'aménagement en 2013.

Votants : 8      pour : 5      contre : 3      abstention : 0

---

#### 5– Travaux éclairage public 2013

En 2013 sont programmés le changement de 6 lampes d'éclairage public et le changement d'une armoire de commande à Dhuizy, pour un montant de 5 153 € H.T. et une participation de la commune de 3 150,35 €. L'USEDA a proposé également des projets d'enfouissement sur la rue de Coureau et rue du Necvin et rue Principale (du 24 au 38).

Rue	Coût H.T.	Participation USED A	Contribution commune
rue de Coureau	190 137,80 €	124 385,65 €	65 752,16 €
rue Principale	93 202,27 €	46 045,30 €	47 156,97 €
rue de Necvin	65 778,61 €	31 609,72 €	34 168,89 €

Le Conseil Municipal privilégie le projet d'enfouissement de la rue de Coureau.

Votants : 8      pour : 8      contre : 0      abstention : 0

---

#### 6 – Etude préalable aux travaux d'assainissement collectif

Le 18 septembre dernier, les services techniques de la communauté d'agglomération du Soissonnais sont venus informer la population sur le projet d'assainissement collectif et sur la réglementation touchant les installations d'assainissement non collectif.

Le cabinet d'études B3E fixera un rendez vous à chaque propriétaire afin d'étudier les possibilités de travaux et d'évaluer le coût estimatif des travaux sur chaque parcelle concernée.

Des subventions seront allouées aux personnes qui bénéficieront de l'assainissement collectif uniquement si 80 % des raccordables s'engagent aux branchements sur le réseau d'assainissement collectif.

---

#### 7 – Point travaux : mairie, voirie, éclairage public

**Mairie** : dalle de la cour extérieure – travaux terminés : une cave a été découverte lors des travaux (la seconde partie de la cour sera rénovée après l'assainissement collectif), les volets métalliques seront repeints, le coffret forain sera entouré de mur crépi avec une porte métallique. Pose d'une main courante sur l'escalier du terrain communal.

**Voirie** : VC4 Chemin de Serches au RD 6 (500ml) et la VC13 du Tonkin au RD 6 (900 ml) la VC13 avait été refusée au programme FDS 2011, étant donné le mauvais état de la voie, madame le maire a obtenu l'accord en supplément du programme FDS 2012.

**Eclairage public** : programme 2012 : 1 éclairage public créé au Tonkin, pose de 3 horloges astronomiques Coursouris, Mont de Soissons et Coureau, rénovation de 2 luminaires (prévoir les lampes à changer)

Monsieur CORCY rénove l'habitation située en face du 4 rue Saint Blaise, des travaux d'enfouissement de réseaux vont être effectués dans les prochains jours. ICB, le maître d'ouvrage demande le nom de la sente et le numéro de l'habitation. Proposition « 2 sente Margenne ».

Le Conseil Municipal accepte la proposition du nom de la sente à « sente Margenne ».  
Votants : 8      pour : 8      contre : 0      abstention : 0

---

### **8 - Permis de construire : travaux de la toiture du chœur de l'église**

Suite à l'étude effectuée par l'architecte du patrimoine Nicolas Déhu, le permis de construire est accordée en date du 12 septembre 2012. Des prescriptions importantes ont été notifiées par la DRAC :

- la charpente sera déposée
- la réfection des arases sera réalisée
- des sablières en chêne seront mises en place pour rétablir un chaînage de l'ensemble
- des entrants de bonne longueur seront rétablies et liaisonnées avec les pannes sablières
- les fermes seront restaurées et restituées en chêne ainsi que le chevronnage en chêne neuf
- les tuiles dont le modèle sera validé par l'ABF devront être mises en œuvre en pose tiercée, avec des arêtières fermés sur noquets en cuivre ou à filet de mortier

Madame le maire s'inquiète du montant des travaux à engager. Une réunion est à prévoir avec l'architecte Monsieur Nicolas Déhu et propose qu'une commission de travail *ad hoc* soit créée.

---

### **9 – Ordures ménagères : problème lors de la collecte**

Madame le maire s'est vu présenter le 24 septembre 2012 les lieux à risque lors de la collecte des ordures ménagères et assimilés :

- rue de Coureau : le véhicule fait demi-tour sur un terrain privé
- place de la Fontaine : marche arrière non autorisée
- rue du Necvin : Madame le maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'interroger la DDT et de demander les devis afin d'aménager une aire de retournement.

D'après les textes, les marches arrière sont interdites.

Le vice président en charge du service ordures ménagères à la communauté d'agglomération du Soissonnais et madame le maire suivront la collecte jeudi 5 octobre 2012 à 5h afin d'évaluer les risques potentiels.

Il a été signalé que de nombreux arbres devenaient gênants route de Dhuizy et Coursouris lors du passage du camion équipé d'une caméra.

Courrier aux propriétaires de parcelles + article de journal.

---

### **10 - Repas des anciens et opération brioches**

Le repas du 14 octobre 2012 aura pour thème la Provence.

L'opération brioches est prévue le 7 octobre 2012.

---

### **11 – Activités des associations**

Les associations ont repris leurs activités dans la salle des associations.

Lundi soir : poterie (familles rurales)

Mercredi soir : bio-danse

Jeudi soir : atelier stylisme

Vendredi après midi : cartes en main

Séance levée à 23h45